



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Départementale du Var
244, Avenue de l'Infanterie de Marine
BP 50520
83041 – TOULON Cedex 9.

D-UD83-2017- 0852

Affaire suivie par : la Subdivision Toulon 2
ut-83.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 88 22 65 35

S3IC: P3/64.12971

Toulon, le - 5 DEC. 2017

La Directrice Régionale

à

Monsieur Torres Franck
Etablissement Punta Del Este
2615, Chemin Long
83260 La Crau

**Objet : Conclusions de la visite d'inspection inopinée du 24/11/2017
sur le site de l'établissement «Punta Del Este» situé 2615, Chemin Long
- 83260 La Crau.**

Monsieur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection inopinée le 24/11/2017.

Cette visite, non exhaustive, avait pour objet de vérifier la conformité de votre site au regard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et notamment en ce qui concerne le stockage de déchets verts.

Lors de cette inspection, nous n'avons constaté aucun stockage de déchets verts sur le site.

Au vu de ce constat, il apparaît que votre installation n'est pas assujettie à la réglementation sur les ICPE.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale et par délégation,
Le Chef de Subdivision de Toulon 2

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.